
PPNU et EPI Usagés : à vos agendas !

La Chambre d'Agriculture de la Gironde, la société AVIDALOR et l'ensemble des distributeurs du département organisent une collecte des PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables) et des EPI-U (Équipements de Protection Individuelle Usagés). Elle est programmée les 7 et 8 novembre prochains.

C'est la 3^{ème} année consécutive que les EPI-U sont collectés sur le département. Potentiellement souillés par les produits phytosanitaires, les **Équipements de Protection Individuelle Usagés** sont considérés comme des déchets dangereux. Ils doivent donc être traités comme tels et être éliminés dans de bonnes conditions, sous peine d'une forte amende.

Sont concernés : tous les **utilisateurs professionnels** (exploitants agricoles, professionnels des espaces verts, collectivités, entreprises...).

L'objectif : permettre aux utilisateurs de se défaire en toute légalité de ces produits considérés comme dangereux pour la **santé** et l'**environnement**.

> Les produits considérés comme EPI-U

Sont concernés tous les équipements de protection utilisés pour l'emploi des produits phytosanitaires ou semences traitées :

- gants nitrile ou néoprène
- masques respiratoires à cartouches (A2P3 ou FFP3)
- visières de protection, lunettes, cagoules
- filtres, cartouches
- tabliers et combinaisons à usage limité
- bottes, surbottes et manchettes à usage limité

> La marche à suivre

- 1/ Regrouper les Équipements de Protection Individuelle Usagés dans un sac **impérativement transparent** de 50L, disponible chez les distributeurs partenaires de la filière (le contenu devant être vérifiable facilement par la personne responsable sur le site de collecte),
- 2/ Stocker les sacs dans le **local phytosanitaire** en attendant le jour de la collecte,
- 3/ Les déposer sur l'un des sites participant à l'opération.

La liste des **sites de collecte 2018** est consultable sur www.gironde.chambre-agriculture.com

> Le coût

La collecte est financée via une éco-contribution de certains fournisseurs spécialisés. Ces fournisseurs spécialisés (à ce jour Axe Environnement et InVivo) tout comme les distributeurs engagés dans ce dispositif sont identifiables grâce à présence du logo « ECO EPI ».



D'autres partenaires devraient rejoindre cette initiative...

> RAPPEL sur les PPNU

Comme chaque année, les agriculteurs sont invités à déposer, sur les sites participants à l'opération, leurs **Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables**. Les PPNU doivent être conservés dans leurs **emballages d'origine** et identifiés avec la mention « **PPNU à détruire** » ; les PPNU en mauvais état ou souillés doivent, quant à eux, être sur-emballés dans un sac transparent.

La reprise est **gratuite** si le produit comporte le pictogramme ADIVALOR, dans la limite de 100kg. En l'absence de logo ADIVALOR et/ou au-delà de 100kg, 2€ à 3€HT/kg seront facturés dès le 1^{er} kilo. A titre de comparaison, faire appel à une entreprise spécialisée coûte environ 5 à 10€/kg. Un coût auquel vient s'ajouter une prestation d'éco-service de 15€ (quelle que soit la quantité apportée).

Une **attestation** de remise de PPNU sera ensuite délivrée à chaque apporteur.

**Collecte PPNU et EPI-U :
rendez-vous les 7 et 8 novembre prochains !**

Contact presse

*Yann MONTMARTIN – Responsable Environnement
Chambre d'Agriculture de la Gironde
Tél : 05 56 35 00 00 – 06 85 03 92 83
@ : y.montmartin@gironde.chambagri.fr*

*Karen REYNE – Chargée de communication
Chambre d'Agriculture de la Gironde
Tél. 05 56 79 64 07 – 06 86 42 81 40
@ : k.reyne@gironde.chambagri.fr*

moi
je valorise !

Participez à la collecte PPNU et EPI-U

7 et 8 novembre 2018

PPNU

Produits Phyto-
pharmaceutiques
Non Utilisables



Dans
l'emballage
d'origine



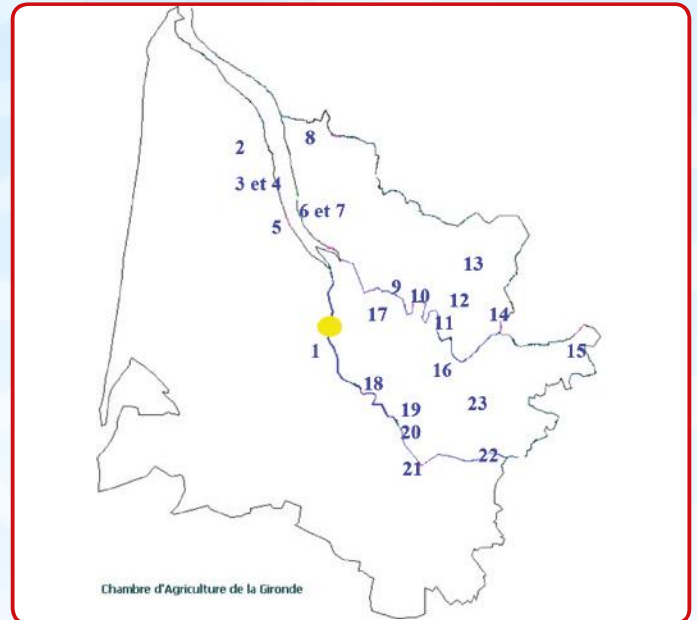
(sur-emballé si en mauvais état)
avec mention
"à détruire"

EPIU

Equipement
de protection
individuelle
chimique



Dans
un sac
translucide



Distributeur / Commune	Téléphone	PPNU	EPI
1- Martillac Soufflet Vigne	05 56 30 71 04	●	●
2- St Estèphe Et Salellas (Groupe Isidore)	05 56 59 33 74	●	●
3- Pauillac Soufflet vigne	05 56 59 11 04	●	●
4- Pauillac Vitivista	05 56 59 46 91	●	●
5- Cussac Euralis	05 56 58 90 64	●	●
6- Saint-Trojan Et Bayard (Groupe Isidore)	05 57 64 36 17	●	●
7- Berson Vitivista	05 57 33 09 48	●	●
8- Marcillac Les vigneronns de Tutiac	05 57 32 48 33	●	●
9- Lugon et l'île du Carnay Terre de Gironde	05 57 74 67 42	●	●
10- Fronsac Euralis	05 57 25 41 21	●	●
11- St Sulpice de Faleyrens Chatelier Viticulture	05 57 24 66 66	●	●
12- Montagne Soufflet vigne	05 57 74 57 87	●	●
13- Coutras Euralis Distribution	05.57.49.85.55	●	●
14- St Magne de Castillon Vitivista	05 57 40 30 12	●	●
15- Port Sainte Foy Euralis Distribution	05 53 63 79 60	●	●
16- Grézillac Euralis	05 57 74 99 88	●	●
17- Beychac et Caillau CIC	05 56 72 55 72	●	●
18- Beautiran Vitivista	05 56 21 62 26	●	●
19- Beguey BGD Conseil	05 56 62 87 70	●	●
20-Loupiac Syndicat Régional Agricole	05 56 62 65 77	●	●
21- Langon Euralis	05 56 63 36 59	●	●
22- La Réole Terre du Sud	05 56 61 22 22	●	●
23- Sauveterre de Guyenne Vitivista	05 56 61 71 58	●	●

LES PRODUITS CONCERNÉS ?

- **PPNU** : Tous les produits phytosanitaires, dans leur emballage d'origine, entamés ou non, destinés aux professionnels, qui ne peuvent plus être utilisés (produits interdits ou hors d'usage)
- **EPI-U** : Tous les équipements de protection utilisés pour l'emploi des produits phytosanitaires (gants nitriles ou néoprène, masques respiratoires à cartouches, cartouches, visière de protection, lunettes, tabliers et combinaisons à usage limité, bottes, surbottes et manchettes à usage limité...)

► Participation financière :

- Forfait accès à la collecte : 15€
- 2 à 3€HT/kg pour les produits sans pictogramme Adivalor

